

LA CHARTE DE L'ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ

Préambule à la charte

La présente charte définit l'esprit qui anime les membres de l'Association Adèle de Glaubitz. Elle est proposée à tous ceux qui choisissent de collaborer dans les divers établissements et services de l'œuvre initiée par Madame Adèle de Glaubitz.

Cette charte tend à inscrire aujourd'hui les valeurs fondatrices de l'Oeuvre dans la culture de l'entreprise.

Rappel historique

La Congrégation des Sœurs de la Croix a pour origine « l'Oeuvre des Servantes » fondée en 1833 par Madame Adèle de Glaubitz avec des personnes souhaitant mettre leur idéal au service des plus démunis.

Prioritairement, la Congrégation s'était tournée vers des jeunes filles abandonnées ou sortant de prison pour leur donner une formation de base. La continuité de cette action aboutit à la fondation d'une Congrégation placée sous l'égide de la Croix.

En 1848, Madame Adèle de Glaubitz, ses deux sœurs et cinq jeunes filles se consacrent à Dieu dans la vie religieuse, mettant ainsi leur être et leurs biens au service des personnes en difficulté.

Du vivant de la fondatrice, l'Oeuvre, tenue par des religieuses et des laïcs, se diversifie en France et en Allemagne. Le même but est poursuivi au Cameroun depuis 1934.

Fidèles à l'esprit de leur fondatrice, alliant action et contemplation, les sœurs exercent leur ministère auprès de :

- Jeunes privés de milieu familial ou en danger,
- Personnes handicapées sensorielles ou en danger,
- Enfants en école maternelle,
- Malades et personnes âgées,
- Personnes en quête de ressourcement spirituel.

Ainsi, la Congrégation des Sœurs de la Croix a créé et géré, pendant près d'un siècle et demi, des œuvres sanitaires et sociales, assumant une mission de service public.

En 1992, la Congrégation transmet l'ensemble des onze établissements créés au fil des années, dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à une association de droit local. Cette dernière prend la dénomination « Association Adèle de Glaubitz ».

Finalité de l'Association

Au cours d'une longue histoire au service de personnes en difficultés, religieuses et laïcs ont su créer une tradition, un savoir-faire et des modalités de fonctionnement qui ont été reconnus.

Héritière des valeurs chrétiennes et évangéliques inscrites dans la démarche de la Congrégation des Sœurs de la Croix, l'Association se propose de travailler, dans le même esprit de service, à la promotion et à l'épanouissement des personnes handicapées et/ou en difficulté.

L'Association veillera, dans ses établissements et services, à être accueillante à ceux qui, dans des conjonctures sociales et économiques difficiles, se trouvent être parmi les plus démunis.

Ceci implique un engagement qui se fonde sur le respect de la personne dans son individualité et son mystère, son droit à la vie, sa dignité et sa liberté.

L'Association fait également siennes ces valeurs chrétiennes dans l'accueil aux diversités de croyances qui, dans notre culture occidentale, donne sens aux attitudes et aux engagements humanistes.

Objectifs de l'Association Adèle de Glaubitz

L'Association entend créer un esprit communautaire, un esprit d'appartenance basé sur ces valeurs fondamentales et les obligations qui en découlent dans l'ensemble de ses établissements.

Pour ce faire :

- Elle entend favoriser l'évolution des personnes en charge, quels que soient leur état et leurs capacités, dans un cadre de vie respectant leurs besoins d'harmonie, d'échange, de participation et d'intégration,
- Elle instaurera entre tous, en faisant jouer la synergie entre toutes les instances, la volonté d'œuvrer dans le même esprit, et fera connaître le sens que donnent ces valeurs de base aux actions à mener ensemble.
En conséquence, elle formulera des références éthiques et « des règles de bonne conduite » que tout collaborateur devra respecter.

Si les fondements de l'Association donnant sens à toute l'activité sociale et médico-sociale à entreprendre, restent fidèles à des choix anciens, les modalités d'interventions chercheront en permanence à tenir compte des progrès techniques et des nouveaux développements possibles pour une meilleure qualité de vie des personnes.

Pour ce faire :

- Elle sollicitera le concours de tous ceux qui participent à la mise en œuvre du projet associatif,
- Elle se fait un devoir :
 - de rechercher en permanence des outils performants pour être en mesure de répondre à l'émergence des besoins nouveaux,
 - de recueillir et discuter des propositions d'innovations et d'ajustement des structures, de façon à soutenir toutes les évolutions possibles des usagers.
- Elle favorisera la formation continue à tous les niveaux : administrateurs, salariés, bénévoles, personnes à charge.